



Bulletin ARS du Mercredi 22 avril 2020 à 17 h

6045

TESTS POSITIFS
EN OCCITANIE

- 855 hospitalisations en cours, dont 210 en réanimation
- 1 843 retours à domicile
- 328 décès à l'hôpital

Source SIVIC

Surveillance sanitaire

Santé publique France assure désormais un suivi épidémiologique harmonisé au plan national. Pour chaque région, les données de surveillance collectées auprès des partenaires sont accessibles sur le site de Santé publique France > [consulter le bulletin Occitanie](#)

SUIVI DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE PAR DEPARTEMENTS	HOSPITALISATIONS EN COURS	DONT REANIMATION	TOTAL RETOURS A DOMICILE	TOTAL DECES (en établissements de santé)
Ariège (09)	12	1	22	2
Aude (11)	65	9	137	44
Aveyron (12)	62	3	79	20
Gard (30)	151	37	144	37
Haute-Garonne (31)	176	68	392	39
Gers (32)	52	6	27	13
Hérault (34)	148	42	505	96
Lot (46)	27	9	110	14
Lozère (48)	4	1	13	-
Hautes-Pyrénées (65)	76	4	77	18
Pyrénées-Orientales (66)	26	12	246	25
Tarn (81)	40	11	63	17
Tarn-et-Garonne (82)	16	7	28	3
OCCITANIE	855	210	1843	328

Bilan des prélèvements dans le Tarn et Garonne depuis le début de l'épidémie

Sur 1757 tests :

- 119 sont positifs
- 1620 sont négatifs
- 18 sont en attente

Les numéros utiles

CUMP 82 : 07 77 39 52 77 / 07 77 39 53 16

Géronto 82 : 05 63 66 49 10

Plateforme CovidPA82 : 05 63 92 84 44

Les informations du jour à retenir

Le chemin de la personne Covid en période palliative

La prise en charge de la personne malade du Covid en période palliative doit être organisée grâce à une prise en charge coordonnée prenant en compte la globalité de la personne et son environnement, en proximité de son lieu de vie, par une équipe de professionnels pouvant bénéficier du conseil ou du soutien d'un médecin consultant expert.

Deux lignes dédiées hémi-régionales disponibles de 08h00 à 19h00, 7j/7/ (en cours de finalisation, elle vous sera communiquée ultérieurement).

Deux lignes dédiées hémi-régionales permettent une réponse aux demandes des médecins prenant en charge la personne malade du Covid en période palliative, par des médecins experts en soins palliatifs. La réponse consiste en la proposition de conseil ou l'accès à la prescription d'experts compétents en soins palliatifs. Ce dispositif s'inscrit dans une gradation de prise en charge de la personne Covid.

Les objectifs de chaque ligne dédiée sont les suivants :

- Apporter soutien et conseils auprès des médecins prenant en charge une personne pendant la période palliative.
- Construire le parcours de la personne pendant la période palliative, en proximité .
- Sécuriser la mise en œuvre d'une sédation profonde et continue maintenue.

Une distinction est faite entre la personne âgée ou la personne en situation de handicap et les autres personnes.

- Si le conseil ou l'expertise concerne une personne âgée (PA) ou une personne en situation de handicap (PH), qu'elle réside ou non en EHPAD ou établissement social ou médico-social (ESMS), l'interlocuteur en 1^{ère} intention du médecin est la plateforme personne âgée COVID de proximité. La plateforme traite la demande ou réoriente la demande en proximité notamment vers les autres plateformes PA COVID du département de résidence de la personne. La ligne hémi-régionale dédiée intervient en 2nd recours sur demande des professionnels des plateformes PA COVID ou sur demande des dispositifs de soutien du territoire de proximité : équipe mobile de soins palliatifs (EMSP), réseau territorial de santé, établissement d'hospitalisation à domicile (HAD).

- Si le conseil ou l'expertise ne concerne une personne âgée ou une personne en situation de handicap et émane du médecin traitant ou du médecin la prenant en charge lors de la demande, la réponse est apportée, en 1^{ère} intention, par les dispositifs de proximité (EMSP, réseau territorial, HAD). En cas de demande ne pouvant avoir accès aux dispositifs de proximité, la ligne hémi-régionale dédiée apporte une 1^{ère} réponse et réoriente la demande.